

Des éoliennes qui peinent à sortir de terre

Énergie renouvelable

Peu exploitée, la Nièvre apparaît comme un gisement de vent à prospecter pour les porteurs de projets éoliens. Les diverses études, les temps d'instruction et les recours judiciaires imposent un temps long, voire très long, à ces dossiers complexes. Un temps qui joue avec les nerfs des opposants, qui ne manquent pas d'armes pour combattre cette énergie renouvelable, maintes fois critiquée.

Laure Brunet
laure.brunet@centrefrance.com

Trois parcs éoliens fonctionnent dans la Nièvre (Oisy-Clamecy, Pougny, Bouhy-Dampierre-sous-Bouhy), pour une puissance 51,7 MW, quand d'autres dossiers connaissent des fortunes diverses. Tour d'horizon du ciel nivernais...

Cercy-la-Tour, Isenay, Saint-Gratien-Savigny. Un projet qui n'en finit plus de s'éteindre, puis de renaître. Aujourd'hui, ce nouveau projet, dit **Savernay**, a pris la suite du projet Lentefayé. Le porteur est Total Quadran qui a racheté Global wind power, à la manœuvre depuis des années.

Les treize éoliennes prévues dans ce projet Savernay font l'objet de deux dossiers : un de dix éoliennes, et l'autre de trois (pour ces dernières, seule la commune de Saint-Gratien-Savigny est concernée, au sein d'un dossier appelé projet du **Plémont** qui a été déposé mardi 23 février auprès des services de la préfecture).

Pour les dix éoliennes, le premier dossier a été déposé auprès des services de la préfecture, en décembre 2019. Cinq éoliennes sont prévues à Isenay, trois à Saint-Gratien et deux à Cercy-la-Tour. Des machines de 200 mètres en bout de pâles.

Les services de l'État ont donné un premier avis négatif sur ce dossier : une mesure "classique". Sont généralement demandées des études supplémentaires sur les paysages, la biodiversité... Et ici sur l'hydrogéologie. Total Quadran a dix-huit mois pour répondre à ces demandes.

Les opposants ont également déposé un recours (en décembre 2019) auprès du tribunal administratif de Dijon contre la signature d'une convention de voirie entre la Communauté de communes Bazois Loire Morvan et le porteur de projet.

Ternant, Saint-Seine, Tazilly (Nièvre), Marly-sous-Issy et Cressy-sur-Somme (Saône-et-Loire). Ce projet est baptisé Ter-

sainy par les porteurs Total Quadran et l'Allemand, RWE (qui a racheté Nordex France).

Face aux porteurs, une grosse association (plus de 1.000 adhérents), très active et structurée : Sauvegarde Sud-Morvan. La dernière réunion d'information a permis de connaître les contours du projet : dix éoliennes seraient d'une hauteur maximale de 200 mètres en bout de pâles. Ce dossier devrait être remis à la préfecture avant l'été.

Les communes de Luzy, Savigny-Poill-Fol et Issy-l'Évêque ne sont plus dans le périmètre de ce projet.

Bazolles. Six éoliennes ont été validées par la préfecture pour ce parc du **Châtaignier**. Le promoteur est Total Quadran. Mais les opposants ont déposé une requête auprès de la cour d'appel administrative de Lyon et cinq plaintes pour mise en danger de la vie d'autrui auprès du tribunal de Nevers. Donc, pour l'instant, ce projet, même accordé, ne sort pas de terre.

Langeron et Saint-Pierre-le-Moutier. Ce projet nommé **Portes du Nivernais** est en recours judiciaire. Après avoir été refusé par la préfecture de la Nièvre, le porteur de projet RWE (ex Nordex) a décidé d'attaquer ce refus en justice, auprès de la cour administrative d'appel de Lyon. Trois éoliennes sont prévues à Langeron et une à Saint-Pierre-le-Moutier.

Préporché. Soléol, une entreprise de Privas, en Ardèche, a contacté la mairie. Pour le moment, le conseil municipal de Préporché a, lors de sa réunion du 30 juillet 2020, autorisé ce porteur de projet à poursuivre ses investigations. Soléol s'est mis en lien avec BayWa.r.e qui conduit un projet autour de Cizely. L'association Sauvegarde Dragne Morvan veille au grain, pour « donner un maximum d'informations aux habitants ».

Cizely, Anlezy, Billy-Chevannes, Rouy et Saxi-Bourdon. Un projet mené par BayWa.r.e qui a installé un mât de mesure des vents à Cizely. Les premiers résultats devraient être connus au printemps. BayWa.r.e sait que cette zone, couverte par les couloirs aériens de l'armée, est quelque peu difficile à exploiter, notamment par la limitation de

la taille des machines à 150 m en bout de pâles.

BayWa.r.e souhaite associer les élus et les habitants à son éventuel projet, en proposant de nombreuses aides ou en élaborant des tarifs préférentiels de l'électricité pour les riverains. Ainsi, l'entreprise a signé un accord avec la Banque des Territoires pour faciliter la prise de participations des collectivités locales et des citoyens dans les projets menés par le développeur allemand en France.

Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye. Le projet **Vents de Loire**, porté par RES, a été accepté par la préfecture, novembre 2017. Mais, avec un recours judiciaire, les sept éoliennes de Saint-Quentin-sur-Nohain et l'éolienne de Saint-Laurent-l'Abbaye ne sont pas encore sorties de terre.

Tannay, Talon et Saint-Germain-des-Bois. Les années passent et se ressemblent. Sur ce dossier, **Fleur du Nivernais**, la bataille se poursuit encore et encore. Agnès Devoucoux, maire de Saint-Germain-des-Bois, ne lâche rien face au porteur de projet, RES. Ce dossier date tellement, qu'il est soumis aux anciennes directives : à savoir une double autorisation, une pour le permis de construire et une pour l'exploitation. Auxquelles s'ajoute une autorisation de défrichement. Toutes ces autorisations ont été obtenues par RES. Pour celle concernant le défrichement, l'autorisation n'a pas été attaquée en justice, comme l'explique le porteur de projet. Mais les deux autres sont encore entre les mains du tribunal ou de la cour d'appel.

Sur le terrain, certains accords, comme les baux ou les autorisations de passage, sont arrivés à échéance en mars 2020. Ce qui implique de nouvelles signatures pour RES. « La commune de Saint-Germain-des-Bois n'a pas renouvelé la convention de servitude sur les droits de passage », lance Agnès Devoucoux. Le nouveau conseil municipal de Lys a également refusé de renouveler son bail. Et un propriétaire privé également.

« Cela met en difficulté le projet », constate Agnès Devoucoux. « Mais nous sommes en



train de signer des conventions de boisements compensateurs », avance-t-on chez RES.

Entrains-sur-Nohain. EDPR a déposé son dossier auprès des services de la préfecture en mai 2019. L'armée lui a opposé son veto, car il s'agit dans cette zone d'un terrain d'entraînement à basse altitude. Mais un recours a été déposé contre cette décision de l'armée. Côté opposants, l'association Aquilon, basée à La Chapelle-Saint-André, continue son travail d'information auprès des habitants.

Ferrière et Diennes-Aubigny. VSB Énergies nouvelles ne souhaite pas communiquer sur ce dossier, nous assurant qu'il aura des informations à donner d'ici quelques mois.

Saint-Sulpice. Tout comme pour le projet ci-dessus, VSB

Énergies nouvelles n'a pas souhaité communiquer.

Donzy et Sainte-Colombes-Bois, Surgy. Ces projets n'existent plus. ■

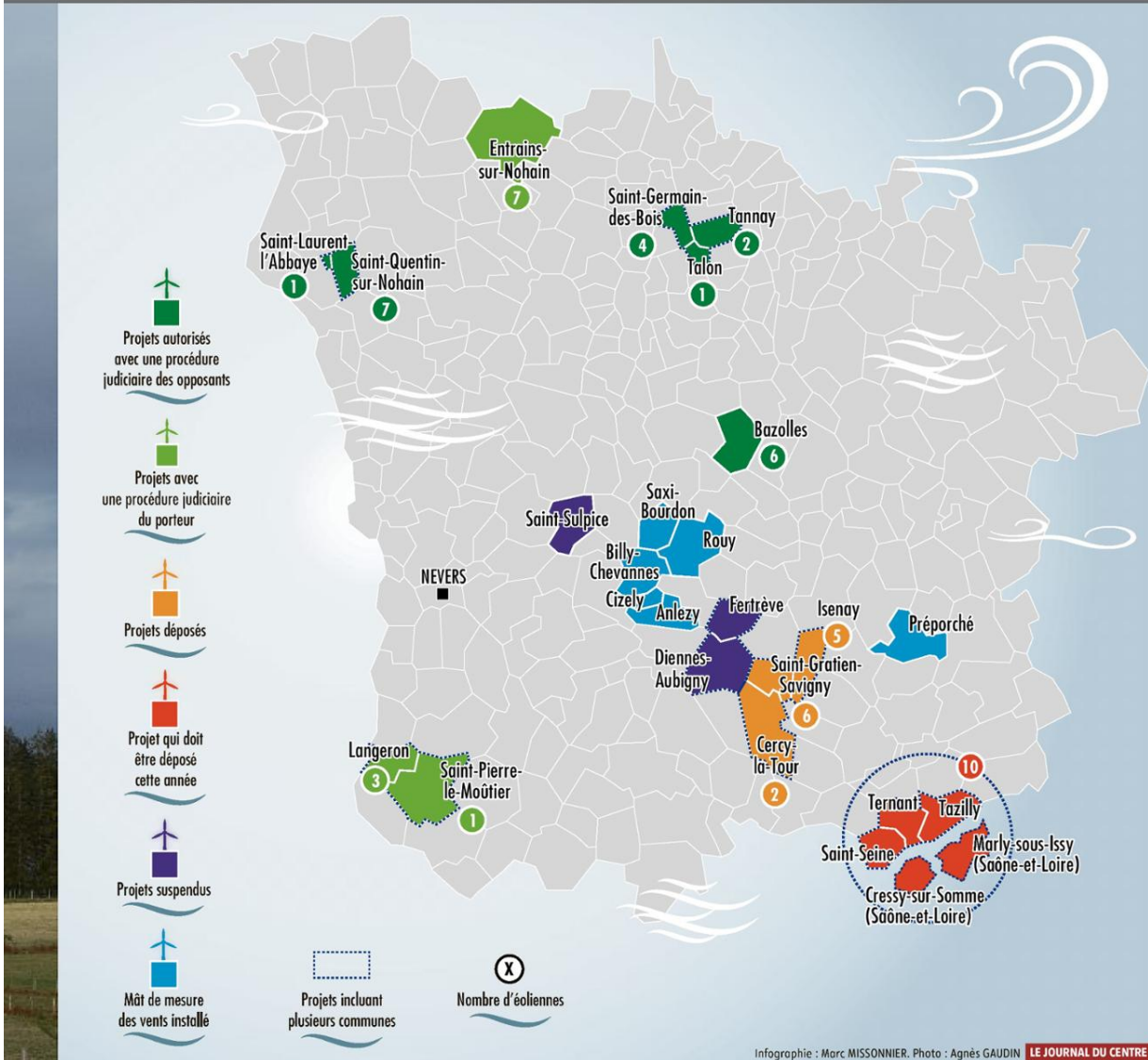
NIÈVRE ÉNERGIES

Sieeen. La SEM Nièvre énergies (branche du Sieeen) intervient à la demande des communes sur les sujets d'énergies renouvelables. « Nous pouvons expertiser les projets, apporter nos réflexions aux porteurs », explique le président du Sieeen, Guy Hourcobie, « en restant très prudent ». Ainsi, Nièvre énergies a travaillé sur le projet à Surgy (abandonné) et sur celui d'Entrains-sur-Nohain, que Guy Hourcobie estime « raisonnable ». ■

en cours, implantations...

LE FAIT DU JOUR

L'avancement des projets éoliens dans la Nièvre

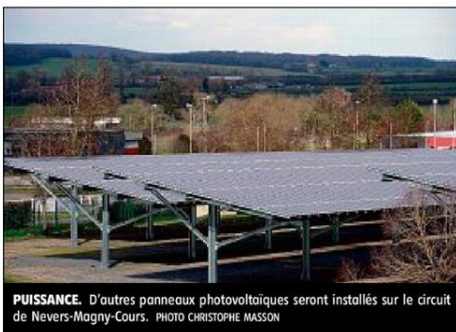


La Région mise sur la rénovation et les énergies renouvelables

En juin dernier, le Conseil régional a adopté le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), dont l'objectif est ambitieux puisqu'il vise une région à énergie positive et bas carbone d'ici à 2050.

Cela implique « deux choses : accélérer la rénovation du bâti pour gagner en sobriété et développer la production d'énergies renouvelables », explique Frédérique Colas, vice-présidente du Conseil régional en charge de la transition écologique et de l'environnement.

D'importantes aides régionales ont été mises en place pour at-



PUISSANCE. D'autres panneaux photovoltaïques seront installés sur le circuit de Nevers-Magny-Cours. PHOTO CHRISTOPHE MASSON

teindre la "cible" (48.000 logements rénovés par an), détaille l'élue. Et, bonne nouvelle, « nous mettons en place cette année une caisse d'avance qui permettra, pour les plus modestes, de régler pour eux les artisans ; c'est une sorte de prêt à taux zéro avec la possibilité de le rembourser sur une durée longue », annonce-t-elle.

En parallèle, l'usage des énergies renouvelables devrait faire un bond en avant. Aujourd'hui, la Bourgogne-Franche-Comté produit, grâce aux énergies renouvelables, 1.700 mégawatts. Cela représente déjà l'équivalent de deux tranches nucléaires. Dans les années qui vien-

nent, « c'est sur le solaire et l'éolien que les objectifs sont les plus importants », précise Frédérique Colas. La production photovoltaïque devra atteindre 3.800 MW en 2030 et 10.800 MW en 2050 – soit environ 10.000 hectares de panneaux solaires contre quelques centaines aujourd'hui. La production éolienne, elle, doit atteindre 2.800 MW en 2030 et 4.500 MW en 2050, soit environ 1.450 mâts en 2030 contre 350 en 2018. Les objectifs, pour le bois-énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité sont également revus à la hausse, mais dans des proportions bien moindres. ■

Alexandra Cacciolo